

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS TERRESTRES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'agrandissement
du lieu d'enfouissement technique
situé sur le territoire de la municipalité
d'Hébertville-Station
par la Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean**

Dossier 3211-23-086

Le 17 février 2025

*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité d'Hébertville-Station par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2016-07-19	Réception de l'avis de projet
2016-08-05	Délivrance de la directive ministérielle
2023-01-27	Réception de l'étude d'impact
2023-02-02	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2023-04-04	Transmission à l'initiateur de projet d'un document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2024-02-23	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet
2024-05-08	Transmission à l'initiateur de projet d'un deuxième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2024-09-12	Transmission à l'initiateur de projet d'un addenda à la deuxième série de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2024-12-16	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet
2025-01-27	Réception d'un courriel concernant un dernier complément d'informations complémentaires de l'initiateur de projet

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) par la RMR est situé sur le territoire de la municipalité d'Hébertville-Station, dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Lac-Saint-Jean-Est, dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cette Régie est responsable de la gestion des matières résiduelles des 36 municipalités du Lac-Saint-Jean et de la communauté de Mashteuiatsh. Le 11 décembre 2013, l'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique a été autorisé par le décret numéro 1306-2013 et est actuellement en activité depuis le 1^{er} septembre 2014. Le 25 novembre 2015, une entente régionale avec la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay a permis l'ajout de 14 municipalités au territoire initialement desservi par la RMR. En 2018, une augmentation du tonnage annuel a ensuite été autorisée par le décret numéro 230-2018 du 14 mars 2018 pour un maximum de 203 500 tonnes.

Le projet en cours consiste en l'agrandissement du LET qui appartient à la RMR. Il prévoit l'ajout de 16 cellules d'enfouissement supplémentaires aux 12 cellules déjà autorisées depuis son exploitation en 2014. L'agrandissement est divisé en deux zones soit la zone 2A (deux cellules contiguës à celles existantes) et la zone 2 B (14 cellules dans une aire adjacente au lieu actuel). En termes de superficie, l'agrandissement représenterait environ 24 ha, soit 4,5 millions de mètres cubes. Cette superficie supplémentaire permettrait l'augmentation de la durée de vie utile du LET d'environ 19 années sur la base d'un tonnage annuel autorisé de 203 000 tonnes. L'investissement progressif sur 20 ans est estimé à 107 millions de dollars. L'échéancier vise une première année d'exploitation dès l'année 2029 et une fermeture éventuelle en 2048.

ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCCFP ainsi que les ministères et l'organisme suivants :

- Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- la Direction de l'adaptation aux changements climatiques / la Direction de la prospective climatique et de l'adaptation;
- la Direction de l'analyse des impacts des contaminants sur les milieux aquatiques / la Direction de la qualité du milieu aquatique;
- Direction de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface;
- Direction de l'expertise en décarbonation et efficacité énergétique / la Direction de l'expertise en réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- la Direction de l'expertise en valorisation et en élimination / la Direction adjointe du 3RV-E ;
- la Direction de la gestion de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- la Direction de la qualité de l'air et du climat;
- la Direction des eaux usées;
- la Direction des politiques de l'atmosphère / la Direction de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction principale de l'expertise hydrique / la Direction de l'hydrologie et de l'hydraulique;
- la Direction principale des espèces menacées ou vulnérables / la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;

- le Bureau d’expertise en contrôle;
- la Direction générale de l’évaluation environnementale et stratégique – Pôle d’expertise sur les impacts sociaux;
- Environnement et Changement climatique Canada;
- le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation;
- le ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;
- le ministère des Ressources naturelles et des Forêts;
- le ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- le ministère du Conseil exécutif;
- le ministère du Tourisme;
- la Société québécoise de récupération et de recyclage.

L’avis de recevabilité a été formulé à partir de l’analyse des documents suivants :

- RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN. *Pour l’agrandissement du LET d’Hébertville-Station – Étude d’impact sur l’environnement – Rapport d’évaluation des impacts sur l’environnement*, par gbi/SNC-Lavalin, 27 janvier 2023, 565 pages;
- RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN. *Volume 1 – Annexe 1.1 à 4.4 – Rapport d’évaluation des impacts sur l’environnement*, par gbi/SNC-Lavalin, 27 janvier 2023, 1359 pages;
- RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN. *Volume 2 – Annexe 4.5 à 5.3 – Rapport d’évaluation des impacts sur l’environnement*, par gbi/SNC-Lavalin, 27 janvier 2023, 1216 pages;
- RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN. *Volume 3 – Annexe 5.4 à 10.1 – Rapport d’évaluation des impacts sur l’environnement*, par gbi/SNC-Lavalin, 27 janvier 2023, 636 pages;
- RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN. *Pour l’agrandissement du LET d’Hébertville-Station - Étude d’impact sur l’environnement – Réponses aux questions du MELCCFP-Volume 1 – Réponses et annexes A à I*, par gbi/SNC-Lavalin, 9 février 2024, 325+509 pages;
- RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN. *Pour l’agrandissement du LET d’Hébertville-Station - Étude d’impact sur l’environnement – Réponses aux questions du MELCCFP-Volume 2 – Annexe J à Q*, par gbi/SNC-Lavalin, 9 février 2024, 449+522 pages;

- RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN. *Pour l'agrandissement du LET d'Hébertville-Station - Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions du MELCCFP-Volume 3 – Annexe R à EE*, par gbi/SNC-Lavalin, 9 février 2024, 764 pages;
- RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN. *Pour l'agrandissement du LET d'Hébertville-Station - Étude d'impact sur l'environnement – Deuxième série de réponses aux questions et commentaires du MELCCFP – ÉIE pour l'agrandissement du LET d'Hébertville-Station*, par gbi/SNC-Lavalin, 19 décembre 2024, 712 pages;
- RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN. *Pour l'agrandissement du LET d'Hébertville-Station - Étude d'impact sur l'environnement – Addenda à la deuxième série de réponses aux questions et commentaires du MELCCFP – ÉIE pour l'agrandissement du LET d'Hébertville-Station*, par gbi/SNC-Lavalin, 16 décembre 2024, 174 pages;
- Courriel de M^{me} Lisa Gauthier, de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, à M. Patrice Savoie, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, envoyé le 23 janvier 2025 à 17 h 10, concernant les réponses aux questions des 20 et 22 janvier 2025 et 2 pièces jointes;
- Courriel de M^{me} Lisa Gauthier, de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, à M. Patrice Savoie, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, envoyé le 27 janvier 2025 à 10 h 08, concernant les réponses aux questions des 20 et 22 janvier 2025 et 1 pièce jointe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond, de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre, datée du 5 août 2016.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information publique.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la Loi.

Original signé

Patrice Savoie
Chargé de projet
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres